



Co-gérance auberge communale avec association

Par **Daniss**, le **23/02/2023** à **14:20**

Bonjour,

L'auberge communale de notre village menace de fermer car son gérant a des problèmes de disponibilité (il vit à 50km avec un adolescent qu'il élève seul).

L'auberge appartient à la mairie qui a signé un bail avec un privé.

Notre association loi 1901 pourrait et aimerait intervenir car notre espoir est que cette auberge qui est un véritable lien social dans le village ne ferme pas.

Deux bénévoles de notre association seraient prêts à l'aider à titre gratuit. Le premier propose d'ouvrir tous les matins jusqu'à l'arrivée du gérant et le second de le remplacer de temps en temps.

Est ce possible ? Et si oui comment procéder ?

Merci de nous aider

Danielle

Présidente de l'association